

Objet

Liminaire CFDT-CFTC - Comité Technique de Réseau du 21 janvier 2020

Madame la Présidente,

A l'occasion de la nouvelle année, la **CFDT** Douane et la **CFTC** Douanes formulent l'espoir d'un dialogue social de qualité donnant des résultats pour les agents, les usagers des services publics et les missions.

De ce point de vue, l'année commence pourtant bien mal pour ce côté-ci de la table. La défense des conditions de travail et des droits des agents est de plus en plus limitée, notamment par de nouvelles restrictions bridant l'action syndicale :

- moins de temps syndical pour réaliser notre travail
- moins d'instances pour nos interventions collectives avec la disparition programmée des CHSCT et des CAP
- davantage de contraintes pour les agents, s'agissant des mobilités
- moins de présence syndicale avec les nouvelles lignes directrices de gestion qui contournent la représentation syndicale.

La responsabilité de l'administration est entière dans la manière dont elle gère le dialogue social.

Dénier aux organisations syndicales le droit de représenter une partie de l'intérêt général est un non-sens démocratique. Car on ne réforme pas durablement ni solidement sans tenir compte de la parole des agents et de leurs représentants.

A titre d'exemple, si les documents de travail que vous nous présentez aujourd'hui ne laissent apparaître aucune perte d'ETPT, il n'en demeure pas moins que votre schéma d'emploi valide les restructurations que nous avons combattues (centralisation comptable, fermeture du SINDFR, transfert des fiscalités).

Sur ce dernier point, et particulièrement sur le devenir des Contributions Indirectes et des fiscalités, les vœux que vous avez prononcés la semaine dernière n'ont d'ailleurs pas été particulièrement engageants et n'avaient rien qui puisse nous rasséréner, loin s'en faut, au point que de nombreux collègues présents se sont demandés s'ils avaient bien entendu.

Tout cela manque de sens pour les agents et entretient un climat de défiance délétère, destructeur pour le vivre ensemble.

Vous trouverez en face de vous une **CFDT** Douane et une **CFTC** Douanes qui se battront contre cette entreprise de délégitimation des organisations syndicales.

Dans ce contexte, concernant les Lignes Directrices de Gestion Mobilité, nous notons que vous avez retenu notre revendication de ne pas appliquer les durées minimales de fonctions pour les agents qui bénéficient d'une priorité légale (Rapprochement de conjoint, CIMM, RQTH, QPV, Restructuration ...).

Pour autant, les évolutions liées à nos discussions préalables ne sont pas suffisantes et sur certain point totalement scandaleuse : Généralisation des postes à profil et une durée minimale d'affectation qui est fixé à 2 ans.

Nous vous rappelons d'ailleurs la demande conjointe de nos organisations syndicales et des agents concernés : les nouvelles règles ne doivent en aucun cas s'appliquer aux stagiaires contrôleurs et inspecteurs recrutés en 2019, en cours de scolarité et qui n'ont aucune raison d'être piégés par ces nouvelles dispositions qu'ils n'avaient aucune possibilité d'anticiper ou d'imaginer lorsqu'ils ont fait leur choix de carrière.

Concernant la question des retraites pour la Douane, nous demandons que le ministre nous adresse rapidement son courrier de cadrage, et que le calendrier des négociations soit fixé au plus tôt.

De nombreuses revendications portées par la **CFDT** et la **CFTC** sont satisfaites :

- suppression de la dégressivité de la bonification à 60 ans
- suppression de la perte de la bonification à 62 ans
- prise en charge de la sur-cotisation par l'employeur
- intégration des primes et portabilité des droits acquis

Il reste néanmoins trois points noirs qu'il faut absolument lever :

1/ Nous demandons que les avancées obtenues dans le cadre de la réforme, pour les nouveaux entrants, puissent bénéficier aux générations d'agents de la Surveillance nés avant 1980 qui, selon le projet actuel, continueront à subir tous les travers de l'ancien système.

2/ Nous demandons pour les nouveaux entrants la possibilité de valider une bonification de 3 ans pour 17 années de service en surveillance.

3/ Nous demandons l'intégration des primes dans l'assiette pour toutes les générations et pas uniquement pour les nouveaux entrants.

Ces points doivent être attentivement négociés lors des futurs travaux sur les décrets d'applications.

Le risque est réel de créer une douane à deux vitesses avec des agents qui bénéficieront à plein des avancées obtenues et ceux qui se verront toujours appliquer un système de retraite archaïque. C'était bien là le sens du mouvement social historique du printemps dernier.

Enfin nous ne pouvons terminer sans évoquer le climat délétère dû au conflit sur les retraites.

Insultes, menaces, agressions, fausses informations, intimidations de toutes sortes, propos homophobes et racistes, deviennent le lot quotidien des Français et des syndicalistes réformistes qui pensent autrement.

La démocratie est en danger quand on cherche à faire taire ceux qui pensent différemment, les considérer comme des ennemis à abattre est révélateur du mépris de la différence.

À chaque fois qu'un militant **CFDT**, qu'un salarié sera attaqué ou sera conspué parce qu'il n'est pas d'accord avec d'autres, nous nous battons pour qu'il puisse encore s'exprimer et dire ce qu'il pense.

Nous ne considérons aucun de nos interlocuteurs, syndicaux, patronaux ou gouvernementaux comme des ennemis mais comme des adversaires en termes d'idées.

Nous, à la **CFDT** et à la **CFTC**, croyons fermement en la démocratie et nous battons jusqu'au bout pour la faire respecter.

Les représentants **CFDT**-**CFTC** à ce Comité technique de Réseau,

David-Olivier Caron,
Christophe Abadie,
Laurent Cesco,
Marguerite Bouillard,
Isabelle Reyjal pour la CFTC